

Communiqué de presse – Lundi 31 mars 2014 – 8h30

## Assemblée Générale Mixte ARGAN du 27 mars 2014

- Adoption de toutes les résolutions
- Dividende 2013 fixé à 0,82 €/action (+ 2,5%)

**L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le jeudi 27 mars 2014 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.**

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 14.162.128 pour un nombre total de droits de vote de 14.155.359. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 8.746.533 actions et autant de droits de vote (soit 61,79% du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, et notamment la résolution n° 4 prévoyant la **distribution d'un dividende de 0,82 €/action**, qui a été adoptée à l'unanimité.

**Le détachement au droit du dividende se fera le 14 avril 2014** sur les positions au 11 avril après clôture.

Concernant les actionnaires personnes physiques, ce dividende de 0,82 € :

- Est imputé sur le résultat exonéré de la société au titre du régime des SIIC (article 208 C du Code général des impôts) et **n'est pas éligible à l'abattement de 40%** visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts à hauteur de **0,077 €**
- **Est éligible à l'abattement de 40%** visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts à hauteur de **0,047 €**
- Est constitutif d'une **restitution d'apports d'associés** au sens des dispositions de l'article 112 1° du Code Général des Impôts à hauteur de **0,696 €**.

La mise en paiement du dividende se fera le **17 avril 2014**.

**L'intégralité du procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 mars 2014 est disponible sur le site web de la société.**

\* \* \*

**Prochain rendez-vous financier (diffusion des communiqués de presse après bourse)**

1er avril : information trimestrielle - 1<sup>er</sup> trimestre 2014

### A propos d'Argan

ARGAN est une foncière française spécialisée en développement et location de plateformes logistiques PREMIUM.

ARGAN associe la transparence d'une société cotée en bourse à la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire accompagné d'une équipe de cadres associés, experts dans leurs spécialités.

Acteur majeur, la foncière détient plus d'un million de m<sup>2</sup> en France, loués à des entreprises de toute première qualité, avec lesquelles elle partage une stratégie de long terme.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices CAC All-Tradable et CAC Small. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



**Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur [argan.fr](http://argan.fr)**



Citigate  
Dewe Rogerson

Francis Albertinelli  
Tél : 01 47 47 05 46  
E-mail : [contact@argan.fr](mailto:contact@argan.fr)

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Audrey Berladyn – Relations presse  
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 76  
[agnes.villeret@citigate.fr](mailto:agnes.villeret@citigate.fr)/[audrey.berladyn@citigate.fr](mailto:audrey.berladyn@citigate.fr)